

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 21 avril 2015, l'emblème de «Organisation africaine de la propriété intellectuelle», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. l'emblème



21 avril 2015

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle